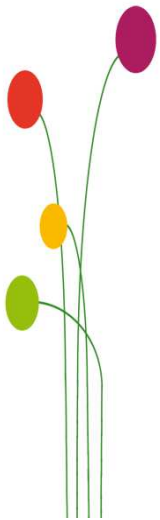
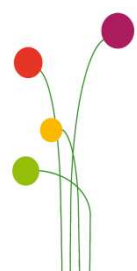


LIEUX
D'ACCUEIL
ENFANTS
PARENTS





Avant propos - Quelques mots sur l'histoire du LAEP	4
1^{ère} partie - Eléments constitutifs d'un LAEP	5
• Personnel	6
• Locaux	6
• Ouverture	6
• Responsabilité	6
• Supervision	7
• Participation aux réunions de réseau	7
2^{ème} partie – Les composantes d'un LEAP	8
• Emergence du projet	8
• Le gestionnaire du Laep	8
• Modalités de suivi d'évaluation	9
• Les instances de gestion	9
• Tableau de bord	9
• Règlement intérieur	10
• Communication	10
3^{ème} partie - Profil du poste d'accueillant d'un LEAP	11
• Profil de poste	11
• Fiche de poste	11
4^{ème} partie – Les modalités d'accompagnement de la Caf	14
• Le Cdsl, le Conseiller technique territorial	14
• Les territoires d'intervention sociales Caf	15
5^{ème} partie – Les partenaires financiers	16
6^{ème} partie - Les modalités de financement de la CAF	17
• Critères obligatoires	17
• Conditions d'attribution	17
• Modalités de calcul de la Prestation de Service	18
7^{ème} partie – La procédure d'agrément	19
Annexes	19
• Les LEAP en Touraine – carte départementale	20
• Proposition de Projet Educatif et Social	21
• Liste des pièces administratives à joindre	22
• Territoires prioritaires	23
• Plaquette URIOPSS	24



Avant propos

Quelques mots sur l'histoire du LAEP

La Caf s'est très tôt engagée dans le développement des Laep dans la mesure où la qualité du lien d'attachement parent/enfant est un enjeu éducatif essentiel. Pour cela, elle soutient les Laep dans la mise en œuvre « d'une approche de l'accompagnement précoce de la fonction parentale basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial ».

Dès 1976, les psychanalystes de l'institut de recherche appliquée pour l'enfant et le couple ouvrent « le club parents-enfants ». Parallèlement, Françoise Dolto crée la maison verte « Ni crèche, ni halte-garderie, ni centre de consultation, les maisons vertes proposent le plaisir d'être ensemble dans les jeux et les échanges, à son propre rythme, en compagnie pour le tout petit de l'adulte tuteur, en toute sécurité affective ».

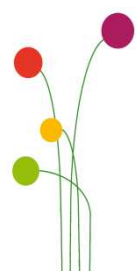
Au fil du temps, les lieux se sont multipliés sur des modèles différents les uns des autres, issus d'une réflexion des accueillants eux-mêmes et sur une remise en cause permanente. Les Laep reposent tantôt sur des références uniquement psychanalytiques, des références théoriques multiples (liées aux formations et aux lectures des accueillantes), et enfin des lieux à référence pratiques avec des accueillants anciennement professionnels de la petite enfance qui utilisent le jeu et le livre comme support.

Malgré ces différences, un socle commun existe qui peut-être défini ainsi : le Laep est un « lieu des possibles », c'est-à-dire que les accueillants n'ont pas de projet à la place des parents, les objectifs sont des possibilités dont accompagnants et enfants peuvent se saisir s'ils le souhaitent.

C'est un lieu de confidentialité, ouvrant un espace d'accompagnement à la fonction parentale. Il permet aux parents de faire une pause dans le quotidien.

C'est un lieu où les parents rencontrent d'autres adultes et où l'enfant bénéficie d'un espace relationnel riche avec d'autres adultes et d'autres enfants. C'est donc un lieu de socialisation. Ce lieu permet également de rendre la séparation possible, d'être confronté à des règles. La socialisation des enfants et des adultes est un des effets majeurs des Laep en dépit de leur géométrie variable.

Les Laep apparaissent comme des lieux d'écoute, des lieux passerelles, des lieux d'intégration et de socialisation.



1^{ère} partie

Les éléments constitutifs d'un Laep

Le Laep a pour première fonction d'**accueillir tous les enfants de moins de 6 ans avec son ou ses parents** ou avec tous les adultes référents ayant un lien de famille et/ou professionnel avec l'enfant : grands-parents, frères et sœurs majeurs, tantes, oncles, etc. sans jugement de la part des accueillants, dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat.



Il ne s'agit pas d'un mode de « garde » comme les halte-garderies qui accueillent uniquement les enfants et répondent à d'autres conditions de fonctionnement.

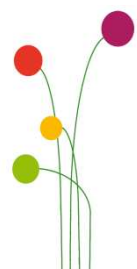
C'est pourquoi, les Laep ne sont pas soumis aux textes relatifs aux structures d'accueil des jeunes enfants.

L'accueil y est gratuit et la participation des adultes est basée sur une démarche volontaire. Venir avec son enfant au Laep permet de :

- conforter la relation avec son enfant ;
- favoriser les échanges entre les parents, les enfants et les accueillants ;
- valoriser ses compétences en tant que parents ;
- rompre parfois un certain isolement ;
- favoriser la socialisation de son enfant et permettre la séparation ;
- mieux connaître le développement psychomoteur de son enfant ;
- dédramatiser certaines situations éducatives tendues...

Convivial et chaleureux, le Laep propose le plaisir d'être ensemble aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un proche. C'est un espace d'écoute, d'échange et de parole entre parents, enfants et accueillants.

Les Laep n'ont aucune visée thérapeutique, ni de soins envers les enfants et les parents.



Personnel

Deux accueillants, tous deux formés à l'écoute, (Cf. : 3^{ème} partie) sont présents en permanence pendant les heures d'ouverture du Laep. Ils sont garants du bon fonctionnement du lieu et du règlement intérieur et éthique de la structure.

Locaux

Qu'ils soient réservés ou non en permanence au Laep, les locaux doivent :

- être adaptés à l'accueil d'enfants et d'adultes (prises électriques sécurisées, radiateurs et angles de mobilier protégés, étagères fixées, tapis amortisseurs pour les jeux de motricité) ;
- être bien identifiés : plaque signalétique à l'extérieur, fléchage dans le quartier, nom distinct si accueillis au sein d'une autre structure ;
- avoir des voies d'accès bien dégagées ;
- avoir des jeux respectant les critères d'âge ;
- être muni en permanence d'un extincteur contrôlé annuellement par des services compétents.

Ouverture

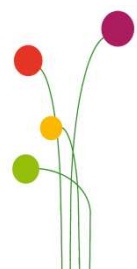
Pour remplir au mieux sa mission, il est recommandé d'ouvrir le Laep au moins une fois par semaine.

Responsabilité

C'est la responsabilité privée du parent accompagnant qui est engagée. Cependant, s'il s'agit d'un accident grave ou si la famille intente une action, le Juge d'instruction diligentera une enquête. En revanche, si l'enfant se blesse avec un équipement défaillant, il y a responsabilité à égale hauteur entre l'accompagnant et le gestionnaire (Référence législative « délit non intentionnel de la mise en danger d'autrui », responsabilité des « personnes ayant pouvoir d'intervenir sur la sécurité d'un lieu en terme de moyens et de personnel »).

Un règlement intérieur doit être affiché dans le Laep et reprendre en détail le respect des règles de vie et les consignes concernant les locaux. Il sera présenté à chaque famille afin de les sensibiliser aux règles de vigilance et au respect des conditions d'accès au Laep.

Attention : Les accueillants du Laep ne sont autorisés à administrer aucun médicament ni soin (sauf si c'est l'adulte accompagnant lui-même qui l'a amené et qui l'administre lui-même à l'enfant).



Supervision¹

Et également, régulièrement pour les accueillants du Laep : une supervision : 4 à 6 séances minimum sur l'année par un professionnel indépendant (souvent psychologue, psychothérapeute...).

Plusieurs Laep peuvent se regrouper par gestionnaire ou par proximité géographique ou encore par similitude des populations et des quartiers.

Le coût est pris en compte dans le budget de fonctionnement de la structure.

(1) Définition :

Ce sont des temps réguliers d'échange et de réflexion qui s'adressent aux accueillants, leur permettant d'évoluer dans leur pratiques.

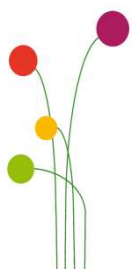
A partir d'une situation rencontrée au cours de leur pratique, les personnes échangent leurs expériences, élaborent des hypothèses et pistes d'actions pour tenter d'y trouver collectivement

des solutions adaptées. L'analyse permet d'approfondir les thèmes abordés, d'enrichir la réflexion et d'exprimer des ressentis parfois difficile à gérer et à partager.



Participation aux réunions de réseau

Ces réunions sont organisées pour les Laep du département par le Conseiller Technique chargé de la parentalité de la Caf Touraine. Elles permettent des échanges sur les pratiques, sur des projets d'actions, de communication.



2^{ème} partie

Les composantes d'un projet Laep

Emergence du projet

Il s'agit d'impulser une démarche de projet à partir d'un diagnostic partagé des besoins de la population en associant les partenaires locaux de la petite enfance, institutionnels et associatifs. Cette démarche doit permettre aux incertitudes, aux divergences, comme aux accords de se révéler.

Le diagnostic est souvent réalisé dans le cadre de l'élaboration d'un projet de conventionnement d'un contrat enfance jeunesse de la Caf, ou dans le cadre d'une démarche locale de diagnostic de territoire.

La Caf Touraine donnera une priorité aux Territoires prioritaires (carte en annexe) ainsi qu'au projet intercommunal ou à rayonnement communautaire.



Le gestionnaire du Laep

La gestion d'un Laep peut être confiée à une association déjà existante ou nouvelle, à la commune ou communauté de communes. Le propriétaire des locaux ou le gestionnaire peuvent être différents.

Dans ce cas, les modalités de mise à disposition, voire de location, sont fixées entre les deux parties. Le gestionnaire élabore le projet éducatif et social, le cahier des charges et conduit l'évaluation.

Elaboration d'un Projet éducatif et social (Pes) : Voir en annexe. La recherche de qualité doit être le fil conducteur du Pes. Il doit concerner :

- L'enfant : accueil, connaissances sur le développement de l'enfant et de son autonomie.
- Les parents : accueil, échanges, réponses autour de questions éducatives, d'éveil et de socialisation de l'enfant.
- Les professionnels : qualification, complémentarité des accueillants, analyse de pratiques et formation continue.

Le gestionnaire élabore le Pes et le présente au Comité de pilotage pour validation par les partenaires dont Caf et Pmi. Il doit également mettre en œuvre le bilan du Pes.

Modalités de suivi et d'évaluation

La caisse d'Allocations familiales d'Indre-et-Loire demande à chaque gestionnaire percevant la prestation de service Laep, de veiller à mettre en place au moins une fois par an un comité de pilotage, composé des financeurs, des partenaires et des accueillants, qui a le rôle du Comité de Pilotage est de :

- Définir les orientations et le Pes.
- Veiller à la qualité et à la cohérence du projet.,
- Elaborer éventuellement un règlement intérieur.
- Optimiser les ressources disponibles.
- Évaluer le projet à partir de l'analyse des bilans et de tous les indicateurs recueillis (en particulier en matière de fréquentation).
- Répondre aux questions relatives au fonctionnement, aux animations et à l'organisation matérielle du lieu.
- Aborder les questions relatives à la formation du personnel ou l'organisation de l'animation du Laep
- Réajuster ou affiner les orientations du Laep

Les instances de gestion :

1) Rôle et composition du Comité de Pilotage

Pour la Caf, le référent du comité de pilotage est le conseiller technique du secteur. Ce comité technique est composé du gestionnaire, de tous les accueillants (saliés et bénévoles), de référents de la Pmi, des partenaires. Il se réunit à raison d'au moins une réunion par an. Il a pour rôle, de définir les orientations, de veiller à la cohérence du projet, à évaluer le projet à partir de l'analyse des bilans et des indicateurs recueillis.

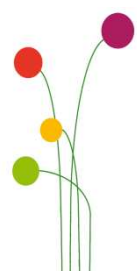
2) Rôle et composition du Comité d'animation

Il est composé des accueillants, du gestionnaire. Il se réunit à raison de 3 à 4 fois par an pour traiter les questions relatives au fonctionnement, aux animations matérielles du lieu.

Tableau de bord

Ce document peut être proposé à l'adulte accompagnant l'enfant afin de recueillir au minimum les informations suivantes :

- Le prénom de l'enfant et son âge (mois et année de naissance),
- La commune de résidence de l'enfant,
- S'il vient pour la première fois,
- Son temps de présence,
- etc.



Règlement intérieur

Un règlement intérieur ou une charte d'accueil doit être élaboré par le gestionnaire avec les parents. Il sera ensuite affiché dans le Laep et reprend notamment :

- ↳ Les modalités de fonctionnement :
 - accès libre, sans inscription, basé sur le volontariat ;
 - ouverture du lieu à raison d'une demi-journée par semaine ;
 - les horaires d'ouverture ;
 - l'inscription sur un tableau ou une fiche de la date, du prénom - de l'enfant, de son âge.
- ↳ L'anonymat et la confidentialité.
- ↳ Le rappel aux adultes que l'enfant est sous la responsabilité du parent.
- ↳ Le respect des limites d'âge.
- ↳ Le nombre maximum de personnes par séance.
- ↳ Le respect des règles de vie.
- ↳ Les consignes concernant les locaux.
- ↳ Les règles concernant les activités (par exemple chaussures enlevées pour les structures de motricité, tablier obligatoire pour les activités d'eau et de peinture, rangement du matériel après les activités, etc.).

Le règlement peut être amendé et complété au cours de la vie du Laep.

Charte de l'accueillant

Chaque Laep peut éventuellement finaliser un document qui définit clairement les compétences et les responsabilités des accueillants. Cette « charte de l'accueillant » constitue un cadre de référence pour les accueillants, en particulier pour les nouveaux.

Communication

La promotion du Laep s'effectue tout au long de l'année en amont de la création auprès des gestionnaires potentiels et des partenaires institutionnels, mais aussi après l'ouverture du Laep par la réalisation de

- plaquettes,
- brochures,
- communiqués de presse,
- mon-enfant.fr.

Les villes, les médias, les autres partenaires institutionnels, peuvent également participer à la promotion des Laep.

3^{ème} partie

Profil du poste d'accueillant d'un Laep

Profil de poste

Le “métier” d'accueillant d'un Laep n'existe pas, il s'agit d'une fonction exercée le plus souvent à temps partiel sur plusieurs demi-journées. La présence de **deux accueillants**, et tous deux formés à l'écoute est exigée en permanence pendant les heures d'ouverture du Laep.

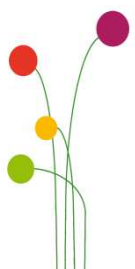
Il est souhaitable que l'accueillant ait une expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance. Cela peut être le cas pour des personnes titulaires de diplômes de travailleur social, des puéricultrices, des psychologues, des psychothérapeutes, des éducatrices de jeunes enfants. Des accueillants de formation initiale différente est à privilégier.

Dans tous les cas, les accueillants doivent connaître les étapes clefs du développement de l'enfant et avoir des notions de psychosociologie de la relation de l'enfant. Ils doivent être en mesure de mener à bien les missions du Laep, de gérer les temps d'accueil (horaires, activités, présence effective de 2 accueillants à chaque séance...).

Fiche de poste

L'accueillant doit remplir 4 fonctions :

- Mise en œuvre du projet éducatif et social du Laep.
- Aménagement du Laep.
- Accueil des familles et animation du Laep.
- Évaluation du Laep.



1) Mise en œuvre du projet éducatif et social du Laep

L'accueillant participe à la mise en œuvre du Pes validée par le gestionnaire et le comité de pilotage du Laep. (annexe 2)

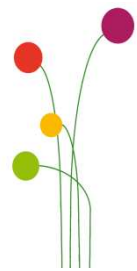
2) Aménagement du Laep

- Prendre en compte les règles d'aménagement du matériel utilisé, le stockage, en fonction des besoins des enfants et des parents et de contraintes spécifiques éventuelles liées au lieu.
- Assurer la maintenance, l'entretien et le renouvellement du matériel et des jeux.
- Sélectionner du matériel adapté et de qualité.

3) Accueil des familles et animation du Laep

Accueillir les familles, c'est organiser l'accueil des enfants et des adultes accompagnant, en garantissant une qualité d'accueil dans laquelle chacun peut se retrouver :

- Faire respecter les règles de fonctionnement adoptées.
- Valoriser les compétences des parents en favorisant l'expression et la participation de chacun (adulte et enfant)..
- Être à l'écoute et disponible, en se situant dans une écoute bienveillante, dans la tolérance et le respect d'autrui et non dans le conseil.
- Être en capacité de prendre du recul par rapport à ses propres références en matière d'éducation et de parentalité.
- Reformuler les questions pour amener chacun à réfléchir et trouver ses éléments de réponse.
- Être en capacité d'orienter les parents en fonction de leur demande vers un autre interlocuteur, plutôt que de vouloir soi-même répondre à toutes leurs questions (ce qui implique de connaître localement les autres interlocuteurs).
- Être attentif à l'évolution de l'enfant et à ses relations avec l'adulte référent présent.



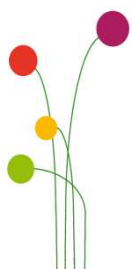
Animer le Laep, c'est favoriser la prise d'initiative et l'appropriation du lieu par les adultes accompagnants. Proposer, préparer et animer des activités en favorisant en amont et en aval la participation des adultes accompagnants.

4) Evaluer le Laep

L'équipe d'accueil du Laep doit être en mesure de réaliser une évaluation du Laep à partir de données quantitatives et qualitatives.

Chaque année, il est demandé au Laep de rédiger un bilan d'activité à présenter au Comité de pilotage qui se réunit une fois par an.

C'est l'occasion d'apporter un éclairage en tant que structure de proximité, sur les problématiques rencontrées par le public fréquentant le Laep. Ces informations complètent le regard des autres acteurs de terrain.



4^{ème} partie

Les modalités d'accompagnement de la Caf



Territoires d'interventions Sociales de la CAF Touraine - Mars 2017 -

TERRITOIRE C.U TOUR(S) PLUS



Amélie BARON-PIOFFET
Conseillère Technique Territoriale



Emille SOEUR
Chargée de Développement Social Local



Caroline AUPEST
Responsable Adjointe Action Sociale
Chargée du Développement Territorial

TERRITOIRE NORD EST Commune de St Pierre des Corps



Catherine BUZZA
Conseillère Technique Territoriale



Nathalie PALMENTY-MALLET
Chargée de Développement Social Local

TERRITOIRE NORD OUEST CC Touraine Est Vallées

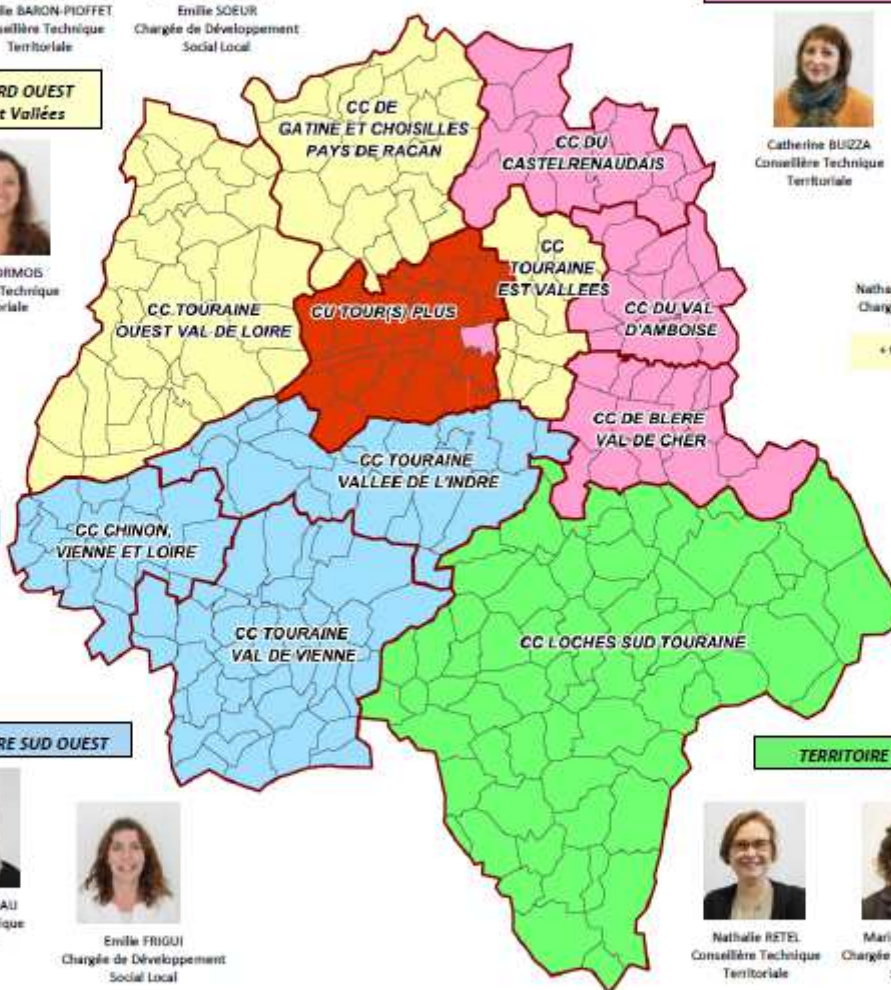


Karine LORMOS
Conseillère Technique Territoriale



Sylvie MICHEL
Chargée de Développement Social Local

+ CC Châteauneuf de Brez



TERRITOIRE SUD OUEST



Mélanie LANDREAUX
Conseillère Technique Territoriale



Emille FRIGUI
Chargée de Développement Social Local

TERRITOIRE SUD EST



Nathalie RETEL
Conseillère Technique Territoriale



Marie-Hélène PEALA
Chargée de Développement Social Local

CONSEILLERS TECHNIQUES THEMATIQUES



Corinne CARTIER
Petite Enfance et Jeunesse



Nabila TALAL
Animation Vie sociale



Didier LEGOUZOUQUE
Parentalité



Monique MOULIERE
Chargée d'Etudes en Action Sociale

5^{ème} partie

Les partenaires financiers

La Caisse d'Allocations Familiales

A noter que tous les projets ne sont pas éligible à la prestation des servie Laep. Une priorité est donnée aux projets relevant des territoires prioritaires, et les projets sur des quartiers politique de la ville.

LA PRESTATION DE SERVICE LAEP

La Caf verse une prestation de service Laep, dont le montant est fixé chaque année, dans la limite du plafond défini par la Cnaf.

LA PRESTATION DE SERVICE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

La Prestation de Service Contrat enfance jeunesse (Cej) selon les modalités fixées dans le contrat de la (ou les) collectivité(s) signataire(s) doit être obligatoirement mobilisée pour mettre en œuvre le projet Laep.

AIDE A L'INVESTISSEMENT

Par ailleurs, le gestionnaire du Laep peut présenter également une demande d'aide à l'investissement (subvention pour les associations – prêt pour les communes), pour l'acquisition et/ou la rénovation du local ainsi que pour de l'équipement et du matériel pour le Laep. La commission d'attribution des aides collectives de la Caf de Touraine examine et statue sur ces demandes de financement à chaque Commission d'Action sociale.

Le Conseil général

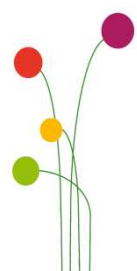
Le Conseil général d'Indre-et-Loire peut participer au financement des Laep, par l'attribution de subventions annuelles.

Les communes

Les communes, groupements de communes ou communautés de communes peuvent financer les Laep, qu'ils soient en gestion directe ou non.

Autres financeurs

Les Laep situés sur des secteurs "politique de la ville", peuvent éventuellement bénéficier de financements dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs). D'autres partenaires sociaux peuvent être recherchés par le gestionnaire (par exemple des bailleurs sociaux...). Les fondations peuvent être sollicitées.



6^{ème} partie

Les modalités de financement de la Caf

Critères obligatoires

La caisse d'Allocations familiales conditionne le versement de la prestation de service Laep à la mise en œuvre de :

- Un diagnostic de besoins
- Un projet éducatif et social (Pes)
- Une équipe qualifiée
- Un comité de pilotage, un comité technique et une supervision
- Un bilan annuel du Laep

Conditions d'attribution

Le versement de la prestation de service Laep s'inscrit dans le cadre d'une convention d'objectif et de financement, finalisée entre la Caf et le gestionnaire, sur 4 années (à compter de 2010) et qui contient notamment, les engagements suivants

- Avoir un gestionnaire identifié comme étant celui du Laep
- Élaborer un budget propre
- Fonctionner dans un local spécifique et identifié, adapté aux publics à raison d'un accueil hebdomadaire
- Offrir la gratuité,
- Élaborer un projet éducatif et social agréé par les services de la Protection maternelle et infantile (Pmi) et les services de la Caf
- Assurer la présence à chaque séance d'au moins 2 accueillants formés à l'accueil des familles et des enfants.
- Faire participer les adultes sur la base du volontariat, du respect de l'anonymat ou au moins de la confidentialité.
- Avoir un avis favorable des services de la Protection maternelle et infantile (Pmi).
- Engager tous les accueillants à bénéficier d'une supervision (menée par un professionnel compétent, indépendant du gestionnaire et reconnu par la caf).

Mettre en place au moins une fois par an un comité de pilotage.

- Mettre en œuvre des modalités d'évaluation.
- Travailler en partenariat avec les services départementaux chargés de la petite enfance et les Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap).

Modalité de calcul de la Prestation de Service pour 2017

Exemple :

Pour une amplitude d'ouverture annuelle de 518 heures, avec un coût annuel de fonctionnement de 21 170€.

Le budget annuel horaire est de

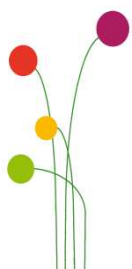
$$\frac{21\,170\ \text{€}}{518\ \text{heures}} = 40,83\ \text{€} < \text{Plafond (78.04 €)}$$

La prestation de service horaire est de

$$40,83\ \text{€} \times 0,30\ \% = 12,25\ \text{€}$$

La prestation de service annuelle prévisionnelle est de

$$12,25\ \text{€} \times 518\ \text{heures d'ouverture} = 6\,346,44\ \text{€}$$

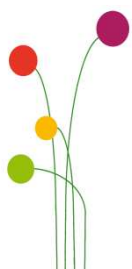


7^{ème} partie

La procédure d'agrément par la Caf Touraine

Procédure

1. La demande est étudiée au sein du service d'Action sociale pour validation.
2. La demande est ensuite soumise à l'agrément du Conseil d'administration de la Caf Touraine. Durée de l'agrément : 3 ans ou 4 ans
3. La convention « Prestation de service » est ensuite envoyée au porteur de projet.

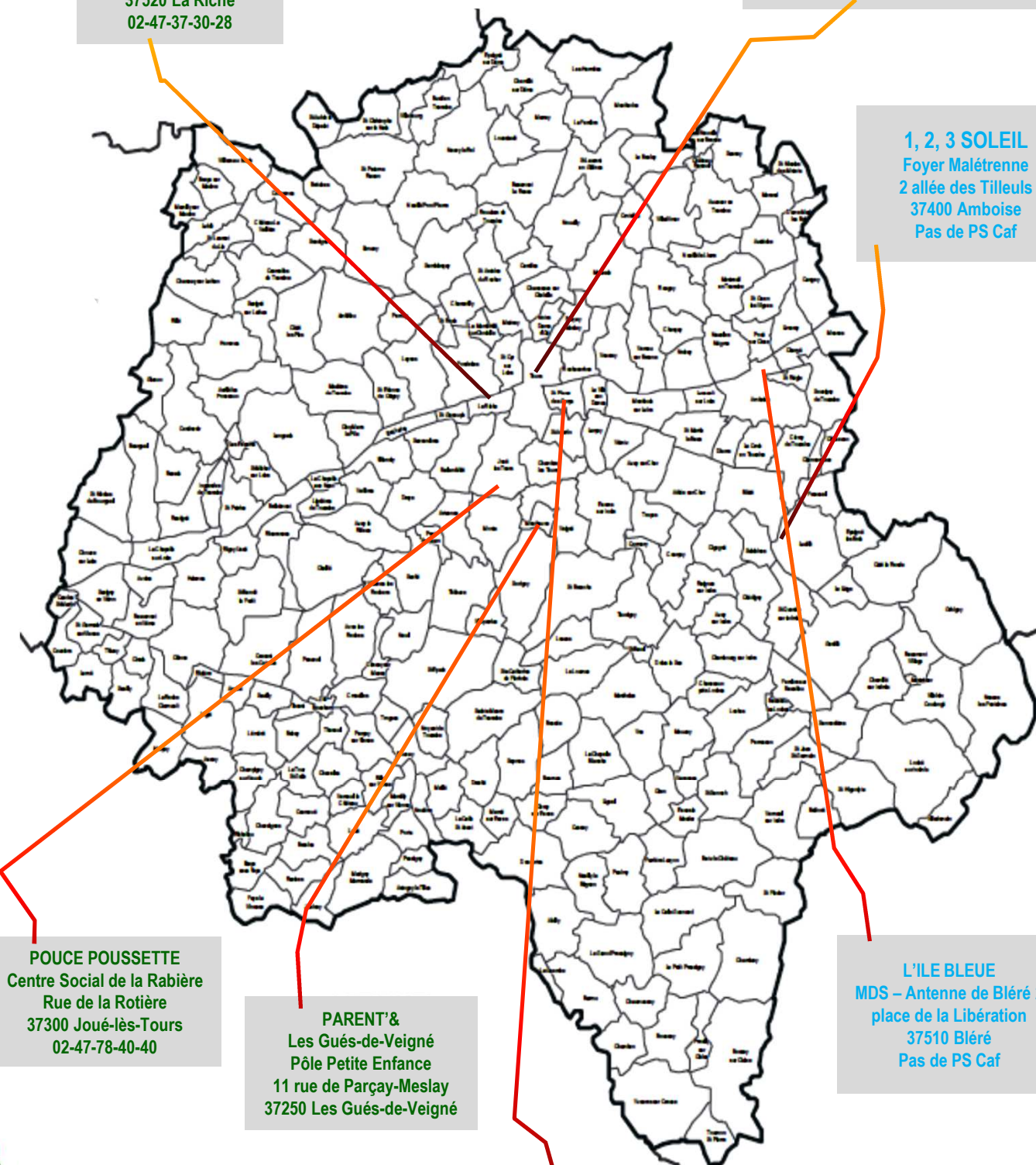


ANNEXE 1 : Les LAEP en Indre-et-Loire

L'ENTRACTE
15a Rue de la Mairie
37520 La Riche
02-47-37-30-28

LA MAISON DES FAMILLES
Centre Social Maryse Bastié
Place Olivier Le Daim
37000Tours
02-47-38-25-58

1, 2, 3 SOLEIL
Foyer Malétrenne
2 allée des Tilleuls
37400 Amboise
Pas de PS Caf



POUCE POUSSETTE
Centre Social de la Rabière
Rue de la Rotière
37300 Joué-lès-Tours
02-47-78-40-40

PARENT'&
Les Gués-de-Veigné
Pôle Petite Enfance
11 rue de Parçay-Meslay
37250 Les Gués-de-Veigné

L'ILE BLEUE
MDS – Antenne de Bléré 2
place de la Libération
37510 Bléré
Pas de PS Caf

LILOBULLES
Centre Social Lénine
5 avenue Lénine
37700 Saint-Pierre-des-Corps



ANNEXE 2 : Proposition de Projet Educatif et Social

1. Historique

1.1. Genèse du projet

2. Problématique

2.1. Communes concernées

2.2. Indicateurs démographiques

2.3. Caractéristiques socio économiques de la population

2.4. Capacité d'accueil jeunes enfants sur le territoire concerné. Les équipements existants.

3. Les objectifs

3.1. Origine du projet

3.2. Sens donné au projet : Valeurs, finalités, priorités

3.3. Partenariat

4. Les moyens

4.1. Humains

4.2. Moyens matériels

4.3. Budget prévisionnel de fonctionnement

4.4. Les instances de concertation

4.41 Le comité de pilotage

4.42 Le comité d'animation

4.43 Les réunions de réseau

5. Schéma prévisionnel d'évaluation : indicateurs quantitatifs, qualitatifs

6. Le fonctionnement

6.1. Critères d'admissions

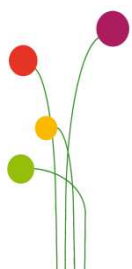
6.2. Les accueillants

6.3. Les principes de base : anonymat, confidentialité, présence de l'adulte tuteur obligatoire, respect des règles sociales et les interdits

6.4. Le règlement intérieur : à élaborer

6.5. Déroulement du temps d'accueil

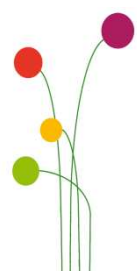
6.6. Objectifs de la structure d'accueil : socialisation, la préparation à la séparation, la prévention des troubles psychologiques



ANNEXE 3 : Liste des pièces administratives à joindre pour la constitution du projet

La demande d'agrément nécessite la constitution d'un dossier complet :

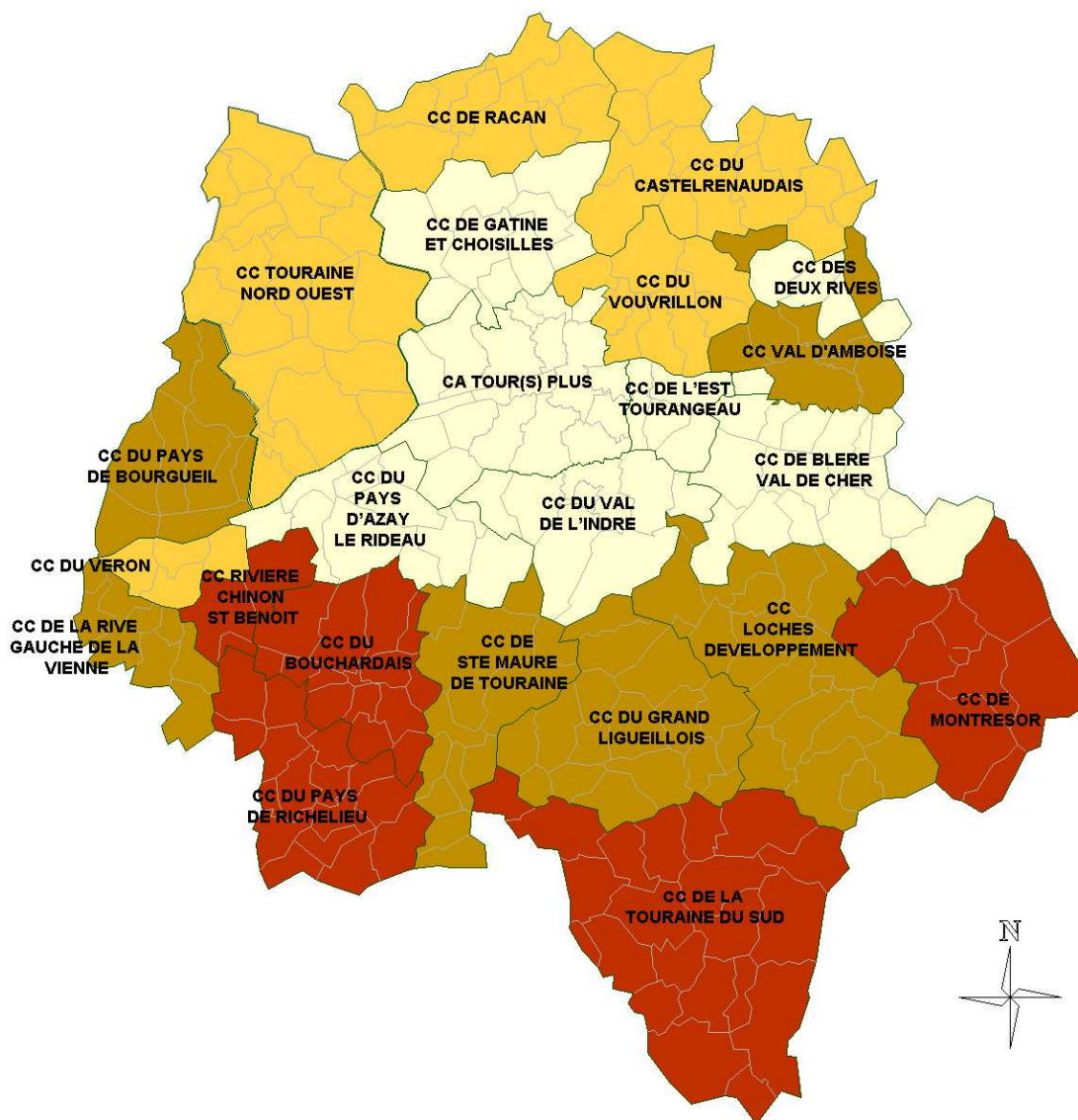
1. Le projet Educatif et Social
2. Le Relevé d'Identité Bancaire
3. Le budget prévisionnel de l'action en année civile
4. La liste nominative des Accueillants, leur statut
5. Le Règlement intérieur



ANNEXE 4 : Carte des territoires prioritaires



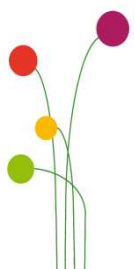
Les territoires d'intervention prioritaires de la CAF Touraine - septembre 2012 -



Classement des Territoires 2012

- CA Tours plus
- Territoires non prioritaires
- Territoires de vigilance
- Territoires prioritaires
- Territoires très prioritaires

ANNEXE 5 : Plaquette régionale URIOPSS



ANNEXE 5 : Plaquette régionale URIOPSS

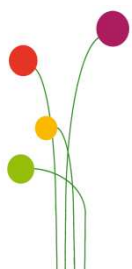
Qu'est-ce qu'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents ?

Le lieu d'accueil enfants-parents offre

- un espace d'écoute,
- de parole,
- de rencontre,
- de jeu et d'échanges,

pour vous accompagner dans vos relations
parents-enfants, ...

Le lieu d'accueil enfants-parents est ouvert à
tous les enfants de 0 à 6 ans, selon le lieu,
accompagnés d'un parent ou d'un adulte
familier qui reste avec eux.



ANNEXE 5 : Plaquette régionale URIOPSS



Venir,
selon quelles modalités ?



● Vous venez quand vous voulez.

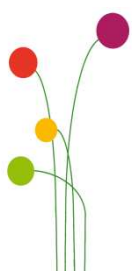
● Vous restez le temps que vous voulez.



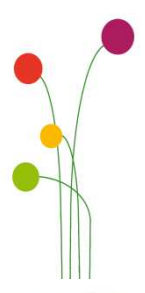
● Vous serez accueillis par au moins deux professionnels de la petite enfance et de la famille qui sont garants de la confidentialité de ce qui se vit dans le lieu. Le prénom de l'enfant, son âge et le lien avec l'adulte familial qui l'accompagne seront demandés.



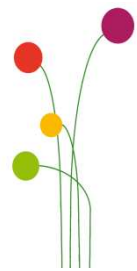
● Il n'y a pas d'inscription. Pour la plupart, ces lieux sont gratuits.



ANNEXE 5 : Plaquette régionale URIOPSS



ANNEXE 5 : Plaquette régionale URIOPSS



ANNEXE 5 : Plaquette régionale URIOPSS

ET MÊME UN PAPY...
C'EST LE PAPY DE
CAPUCINE, ET C'EST
MA COFINE CAPUCINE.



ELLE AIME BIEN JOUER À LA MOTO
ET MOI J'AIME LES MOTOS... DU COUP
ON JOUE ENSEMBLE...



PENDANT QUE MAMAN ET SON
PAPY DISCUTAIENT DE TROIS DE
CHOSSES...



APRÈS ON A JOUÉ AU TOBOGGAN !



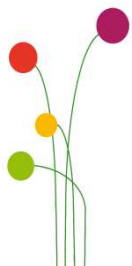
... À LA MARCHANDE ET MÊME PIERRE, LE GARÇON SUR LE DOBIE DE FAUTEUIL,
A JOUÉ AVEC NOUS, ON A BIEN RISOLÉ TOUS ENSEMBLE...



PENDANT QUE MA MAMAN DISCUTAIT
DE LA PETITE SOEUR DE SAMIR
AVEC SA MAMAN, SON PAPA NOUS
A PROPOSÉ DE FAIRE DES DESSINS.



PIERRE A DESSINÉ UN
COWBOY, CAPUCINE
UNE MOTO, SAMIR
UN DRAGON ET MOI
UN BATEAU DE
PIRATE...



ANNEXE 5 : Plaquette régionale URIOPSS

MAX, LUI, IL S'EST DESSINÉ SUR LE VISAGE...



SA MAMAN N'ÉTAIT PAS TRÈS CONTENTE ELLE L'A DISPUTÉ ! ERIC EST VENU DISCUTER DE LA BÊTISE AVEC MAX ET SA MAMAN...



MAX A DIT QU'IL NE RECOMMENCERAIT PLUS ET SA MAMAN ÉTAIT CONTENTE...



ET PUIS MAMAN A DIT QUE C'ÉTAIT L'HEURE DE PARTIR. J'ÉTAIS UN PEU TRISTE... JE M'AMUSAIS BIEN MOI.



MAIS J'AI ÉTÉ ENCORE PLUS TRISTE QUAND J'AI PLUS RETROUVÉ MON DOUDOU...



COULEURS : DAVID.

ALORS, AVEC LES COPAINS, PIERRE, SAMIR, CAPUCINE ET LES AUTRES ON A RANGE UN PEU LES JOUETS, LES LIVRES POUR LE RETROUVER.



C'EST CAPUCINE QUI L'A RETROUVÉ



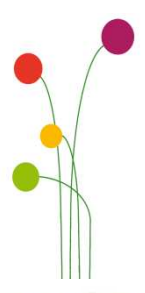
JE LUI AI FAIT UN GROS BISOU POUR LUI DIRE MERCI. CAPUCINE C'EST MA COPINE !



ON A DIT AU REVOIR ON EST RETRÉ À LA MAISON. UNE CHOSE EST SÛRE JE VEUX REVENIR J'AI BIEN ICI !



MICKÉL FROUX 2012.



ANNEXE 5 : Plaquette régionale URIOPSS

Plaquette régionale réalisée par :



&

les Lieux d'Accueil Enfants-Parents de la région Centre

Et en partenariat :



Et avec le concours de :



© URIOPSS Centre
ISBN 978-2-7468-6017-5

